

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un peuple – Un but – Une Foi

.....



SOMMAIRE EXECUTIF

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE LOUGA-KEUR MOMAR SARR-MBANE-
RICHARD TOLL

EIES préparée par



E-mail : thiamousmane@yahoo.fr

Tél: +221 77 641 13 69

+221 70 703 44 78

Dakar – Sénégal

Aout – 2021

LISTE DES ABREVIATIONS

ADM : Agence de développement municipal
AEI : Analyse environnementale initiale
AGEROUTE : Agence des travaux et de gestion des routes
ANAT : Agence nationale d'aménagement du territoire
ANSD : Agence nationale de la statistique et de la démographie
BAD : Banque Africaine de Développement
CC : Changements climatiques
CCAC : Cahier de clauses administratives de chantier
CCPTC : Cahier des clauses de prescriptions techniques de chantier
CEDEAO : Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest
DEEC : Direction de l'environnement et des établissements classés
DH : Direction de l'hydraulique
DPC : Direction de la protection civile
DREEC : Division régionale de l'environnement et des établissements classés
EIES : Etude d'impact environnemental et social
FERA : Fonds d'entretien routier
EAHS : Exploitation, Abus et Harcellement sexuels
IST : Infections sexuellement transmissibles
MCA : Millenium challenge account
MOD : Maitre d'ouvrages délégué
OCB : Organisations communautaires de base
OCDE : Organisation pour la coopération et le développement économique
OLAC : Office des lacs et cours d'eau
OMVS : Organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONAS : Office National de l'Assainissement du Sénégal
PAEC : Plan d'actions environnemental de chantier
PAGIRE : Plan de gestion intégré des ressources en eau
PAPs : Personnes affectées par le projet
PAN/LCD : Plan d'actions national de lutte contre la désertification
PAOS : Plan d'aménagement et d'occupation des sols
PAR : Plan d'actions de réinstallation
PGES : Plan de gestion environnementale et sociale
PEPAM : Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PGES : Plan de gestion environnementale et sociale
PHS : Plan Hygiène Santé
PNOD : Parc National des Oiseaux du Djoudj
PRECOL : Programme de renforcement et d'équipement des collectivités locales
PSE : Plan Sénégal émergent
PUDC : Plan d'urgence de développement communautaire
PUMA : Plan d'urgence de modernisation des axes et territoires frontaliers
RGPHAE : Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RN : Route nationale
SAED : Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta et de la vallée du fleuve
SDAU : Schéma directeur de l'architecture et de l'urbanisme
SDE : Sénégalaise Des Eaux
SNEEG : Stratégie Nationale d'égalité et d'équité des genres
SOGED : Schéma organisationnel de la gestion des déchets
SONES : Société Nationale des Eaux de Sénégal
SRAT : schéma régional d'aménagement du territoire
SRSD : Service Régional de la Statistique et de la Démographie
SNTR : Stratégie nationale du transport rural
UNESCO : Organisation des nations unies pour l'éducation, les sciences et la culture
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG : Violence basée sur le Genre
VCE : Violence contre les enfants
TBS : Taux brut de scolarisation
TDRs : Termes de référence de l'étude
VIIH : Virus immuno déficient
ZIC : Zone d'Intérêt Cynégétique

INTRODUCTION

Les zones de production agricole dans le nord sont dépourvues d'infrastructures. De plus, à cause de la proximité du fleuve dans le delta, ces zones sont inaccessibles pendant la saison des pluies. En effet, l'accès à ces zones ainsi que l'acheminement et la transformation des produits constituent un réel handicap et un frein au développement de ces régions. Le développement de ces zones par la mise en place d'infrastructures de transport, de formation et de production semble plus que nécessaire pour l'atteinte des objectifs assignés pour l'émergence ciblée en 2035. De plus, il va favoriser les échanges inter-régionaux des personnes et des biens avec les pays limitrophes, et participer à l'intégration sous régionale. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de bitumage et d'aménagement de la route Louga – Keur Momar Sarr – Mbane – Richard Toll.

Pour ce faire, l'AGERROUTE agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement compte réaliser l'Etude d'Impact Environnemental et Social desdits travaux, objet de la présente étude. L'étude est réalisée conformément à la réglementation sénégalaise en matière d'évaluation environnementale et selon les exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD) et les bonnes pratiques reconnues appliquées dans ce domaine.

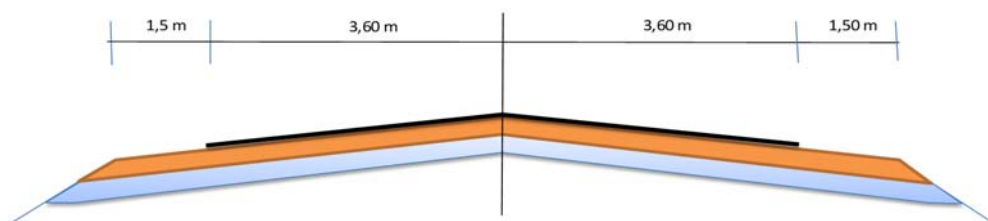
JUSTIFICATION DU PROJET ET DESCRIPTION DU PROJET

Le bitumage de cet important axe contribuera de manière certaine à l'amélioration de la desserte dans les zones du Ferlo, le delta et la vallée du fleuve Sénégal mais également permettra de réduire considérablement le coût du transport entre le Sénégal et la Mauritanie. Au plan national le bitumage favorisera tous les transports en provenance et à destination des zones de production agricoles et des industries installées dans cette zone particulièrement la Compagnie Sucrière du Sénégal et les usines de traitement d'eau installées à Gnith et Keur Momar Sarr.

Les caractéristiques géométriques des axes du projet sont définies suivant une vitesse de référence de 80 km/h en rase campagne et 40 km en zone urbaine et sont conformes aux normes CEDEAO (7 m de chaussée et 1,5 m d'accotement de part et d'autre). La structure suivante est retenue :

- Remblai en sable limoneux
- Couche de fondation en graveleux latéritique naturel
- Couche de base en latérite améliorée au ciment
- Revêtement en béton bitumineux.

PROFIL EN TRAVERS TYPE SUR 1 X 2 VOIES



les différentes sections à construire

Tracés	Linaires
TR 01 : Louga - Keur Momar Sarr (52,2 km)	52,2 km
TR 02 : Keur Momar Sarr - Mbane - Richard Toll (74 km)	74 km
TR 03 : Nguer Malal – Loumbeul Keur Malick Sow (17 km: piste connexe)	17 km
Aménagements connexes	
Linéaire total	126,2 km

APPROCHE METHODOLOGIQUE

La méthodologie suivie dans le cadre de l'élaboration de cette présente étude d'impact environnemental et social a consisté à/aux :

- La recherche et la synthèse documentaire,
- La consultation des structures, personnes ressources et des bénéficiaires,
- Observations et investigations de terrain,
- La conduite des consultations publiques au niveau des agglomérations traversées par les routes/pistes,
- L'analyse des données recueillies (identification des risques et des impacts E&S; leur analyse et la proposition de mesures d'atténuation
- L'élaboration d'un plan de gestion et de suivi de ces mesures.

DESCRIPTION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

Dans son préambule, la Constitution du 22 Janvier 2001 affirme son adhésion aux institutions internationales adoptées par l'ONU, l'UA et à la charte africaine des Droits de l'homme et des Peuples. Il garantit le droit à un environnement sain à tout citoyen.

La circulaire de la Primature N°009 PM SGG/SP du 30 Juillet 2001 rappelle à toutes les structures la nécessité de respecter les dispositions de la Loi N°2001-01 du 15 Janvier 2001 portant Code de l'Environnement et du Décret d'application N°2001-282 du 12 Avril 2001 stipulant que tous les projets de développement ou activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement, devront faire l'objet d'une évaluation environnementale est préalable à tout projet et doit être conduite conformément aux procédures définies dans le décret d'application de ladite loi.

Du point de vue législatif, le gouvernement du Sénégal s'est doté d'un nouveau Code de l'Environnement depuis l'année 2001 par la Loi N°2001-01 du 15 Janvier 2001 avec son Décret d'application N°2001-282 du 12 Avril 2001. Cette loi donne dans son Titre I toutes les dispositions générales relatives à la protection de l'environnement. Elle stipule en effet, dans son Article L premier que : l'environnement sénégalais est un patrimoine national et fait partie intégrante du patrimoine mondial». A ce titre, la protection et l'amélioration des ressources que l'environnement offre à la vie humaine sont d'intérêt général.

Tout individu a droit à un environnement sain dans les conditions définies par les textes internationaux. Ce droit est assorti d'une obligation de protection de l'environnement. Dans le

soucis de protection de l'environnement, le nouveau Code de l'Environnement stipule dans son Titre II, Article L 48 que « tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l'environnement, de même que les politiques, les plans, les programmes, les études régionales et sectorielles devront faire l'objet d'une évaluation environnementale», et » l'étude d'impact sur l'environnement est la procédure qui permet d'examiner les conséquences, tant bénéfiques que néfastes, qu'un projet ou programme de développement envisagé aura sur l'environnement, et de s'assurer que ces conséquences sont dûment prises en compte dans la conception du projet». L'évaluation environnementale comprend : l'étude d'impact sur l'environnement, l'analyse environnementale initiale, l'évaluation environnementale stratégique et l'audit de conformité environnementale.

En plus de cette réglementation nationale, l'étude se conforme aux exigences du Système de Sauvegarde Intégré de la BAD conçu pour promouvoir la durabilité des résultats des projets par la sauvegarde environnementale et sociale et la protection des personnes et des biens contre les éventuels impacts négatifs et la bonification des impacts positifs. Ce système comprend quatre (04) volets interdépendants :

- la Déclaration de politique de sauvegardes intégrée
- les Sauvegardes opérationnelles;
- les Procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES);
- les Lignes directrices d'évaluation intégrée des impacts environnementaux et sociaux (EIES).

C'est dans ce cadre que la Banque a adopté une série de cinq (5) sauvegardes opérationnelles (SO) qui sont :

- Sauvegarde opérationnelle 1 : Évaluation environnementale et sociale
- Sauvegarde opérationnelle 2 : Réinstallation involontaire, acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations
- Sauvegarde opérationnelle 3 : Biodiversité et services écosystémiques
- Sauvegarde opérationnelle 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources
- Sauvegarde opérationnelle 5 : Conditions de travail, santé et sécurité

Au plan institutionnel, plusieurs acteurs interviennent dans la mise en œuvre du projet :

Ministères	Sous entités	Domaines d'application
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	- Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)	- Contrôle de conformité (EIES, ICPE, etc.)
	- Division Régionale de l'Environnement et des établissements Classés (DREEC) de St-Louis - Inspections Régionale des Eaux et Forêts de St-Louis -Direction des Parcs Nationaux	- Validation du rapport d'EIES avec appui du comité Technique - Pilotage du programme de lutte contre l'érosion et du déboisement et protection des forêts Gestion des parcs notamment du PNOD
Ministère des Infrastructures, des	-Direction des routes	-Gestion des infrastructures routières, assure la planification du

Transports Terrestres et du Désenclavement	-Direction des Transports routiers -AGEROUTE	développement routier et la recherche qualité des routes - Organise le transport routier et les transporteurs et de la sécurité routière - la mise en œuvre des travaux de construction, d'entretien et de réhabilitation du réseau routier à la charge de l'Etat dit « Réseau routier classé »
	Unité de Gestion du Projet	Coordination de la mise en œuvre du projet Mise en œuvre, suivi et rapportage du PGES
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural	Direction de l'Agriculture Direction de l'Équipement rural La SAED	Aménagement hydroagricole de la vallée dont le delta (SAED)
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	- Direction de l'Habitat - - Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture - Service Régional de l'Urbanisme	- Respect des dispositions applicables à l'habitat et à la construction
Ministère des mines et de la Géologie	-Direction des mines	- Autorise l'ouverture de carrières et de zones d'emprunt - Approuve les plans de gestion et de restauration des carrières
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	- Direction de la gestion et de la protection des ressources en eau (DGPRE) Direction de l'hydraulique Direction de l'Assainissement - Office Nationale de l'Assainissement du Sénégal	Respect des dispositions applicables au captage des eaux Respect des dispositions applicables à l'assainissement
Ministère de l'Intérieur	Direction de la Protection Civile	- Catastrophes et Risques technologiques - Sécurité Civile Assure la tutelle de la BNSP
Ministère en charge du Travail	Direction du Travail	L'enrôlement des travailleurs du chantier devra se faire dans le respect des prescriptions du code ; leur présence sur le chantier devra se faire dans le respect des normes de santé et sécurité au travail.
Ministère de la santé et de l'Action Sociale	Direction de l'Hygiène Publique	Pendant le chantier de construction tout comme pendant l'occupation, le projet comprendra des sources potentielles d'insalubrité, les

		services de l'Hygiène en ont la charge de veille à la salubrité des chantiers.
Collectivités Locales	Sous-entités	Domaines d'application
	Agence Régionale de Développement (ARD)	Assistance technique aux Collectivités territoriales : planification, Agriculture, élevage, Environnement, etc.
	Communes Territoriales traversées	Chargées des autorisations de construire, de démolir et de délivrance des certificats d'urbanisme Accompagne le projet dans les actions de sensibilisation, d'implantation et le recrutement de la main d'œuvre locale

Les comités régionaux de suivi environnemental et social des projets de développement local ont été institués par arrêtés des Gouverneurs. Le CRSE est convoqué par le gouverneur de Saint - Louis qui en est le président ; la DREEC en assure le secrétariat. Il est constitué des principaux services techniques impliqués dans la gestion environnementale et sociale du projet et peuvent s'adjoindre de toute compétence jugée utile pour leur mission.

Le CRSE a pour missions essentielles :

- d'appuyer l'évaluation environnementale et sociale des projets de développement local ;
- de faire la revue des études éventuelles ;
- de suivre l'application des mesures d'atténuation/d'accompagnement ;
- de suivre la mise en œuvre des éventuels plans de gestion et de suivi des projets ;
- de contribuer au renforcement des capacités des acteurs locaux.

le CRSE pourrait recevoir d'autres structures et entités de la Région. La participation active de la SAED dans la définition technique du projet est requise compte tenu de la place qu'occupe cette boucle dans le plan d'aménagement hydroagricole du delta.

Le suivi environnemental et social doit être assuré de manière effective car les enjeux environnementaux et sociaux ainsi que, la nécessité de préserver les ressources naturelles notamment hydriques et biotiques sont cruciaux. Le CRSE, de par sa mission régaliennne, est chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PGES des travaux. Il faut noter toutefois que le CRSE rencontre des contraintes d'ordre opérationnel(logistique, expertise) pour assurer le suivi des projets.

DESCRIPTION DU MILIEU RECEPTEUR

Le tracé de la route se trouve à cheval entre les régions de Louga et Saint-Louis plus précisément dans les départements de Louga et Dagana.

La section Louga-Keur Momar Sarr-Richard Toll mesure 126 km. Elle traverse au total neuf communes territoriales dans les deux départements. Pour le département de Louga nous avons les communes de (Louga, Nguidilé, Niomré, Nguer Malal, Keur Momar Sarr et Syer). Dans celui de Dagana, nous avons les communes de Mbane, Ndombo et Richard Toll.

La zone d'influence des travaux du projet a été assimilée aux départements de Louga et Dagana même si les retombées socio-économiques vont irradier dans toute la moitié Nord du Sénégal.

Le climat est de type sahélien marqué par une pluviométrie répartie en 3 mois et ne dépassant pas 400 mm de pluies par an sur un couvert végétal de type semi-désertique.

Le relief est constitué de dunes aplaties à l'Ouest bordant une grande plaine se déversant dans le lac de Guiers.

Les sols de la région de Louga sont plutôt dunaires dans les départements de Louga et Kébémér à latéritique dans le Ferlo oriental principalement dans le département de Linguère Argileux au nord dans le département de Dagana.

La zone du projet est fortement marquée par la présence du Le Lac de Guiers, le principal cours d'eau de la zone et autour duquel gravite l'essentiel des activités économiques. Il côtoie la route à l'ouest sur plus de 60 km de Keur Momar Sarr à Richard Toll. Il est alimenté par le fleuve Sénégal et anciennement par la vallée du Ferlo.

C'est une zone où l'économie repose sur le secteur agricole avec une prédominance de l'agriculture irriguée au nord et l'élevage au sud vers le Ferlo. La pêche artisanale (à épervier) est également pratiquée dans le lac de Guiers. Toutefois, il est à remarquer que cette zone polarise de nombreux projets et programmes (PDIDAS, PREFERLO) qui tendent à faire de la zone un agropole.

ANALYSE DES VARIANTES

Les deux variantes « avec projet » et « sans projet » ont été évaluées en considérant leurs effets sur l'environnement, le milieu humain et l'économie.

L'option « sans projet », équivaut à laisser la situation dans son état actuel avec les désagréments qu'il pose aux usagers et riverains.

Cette option serait incontestablement une entrave au développement de la zone. Cette solution implique que les populations de la zone concernée continuent d'éprouver d'énormes difficultés à se déplacer vers les centres urbains où sont concentrées les infrastructures administratives, sanitaires, éducatives et commerciales dont elles ont besoin.

Du point environnemental, l'option de ne pas réaliser la route sera sans impact négatif majeur sur le milieu : pas de nuisances (poussières, pollution) et de perturbation du cadre de vie (bruit) par les activités de travaux, pas de démolition, pas de déboisement, pas de comblement de dépressions et autres chemins de ruissellement, pas de perturbation du cadre de vie des populations riveraines ; pas d'impact sur la mangrove, les forêts classées, les forêts communautaires et les mis en défens.

L'option « avec projet » privilégie l'aménagement et le bitumage de la boucle du riz et des pistes connexes. Toutefois, cette option aura aussi un certain nombre d'effets et d'impacts sur le plan environnemental et social.

La réalisation de la route aura des incidences négatives importantes sur le plan environnemental et social. En effet, les travaux vont générer des nuisances (émissions de poussières et de bruits) qui incommoderont les populations riveraines le long de la route. Avec les activités de chantier, des risques de pollutions des sols et des ressources en eaux sont à craindre. Des déboisements et défrichages seront réalisés sur les axes ciblés et un empiétement sur les forêts classées surtout pour la mise en place des déviations.

Cette option permettra une meilleure desserte des localités situées dans la zone d'emprise de la route. La route réhabilitée permettra à tous les producteurs de tirer profit des potentialités de la zone du projet. A l'issue des travaux, on pourrait s'attendre à une meilleure vulgarisation et commercialisation des produits agricoles et de l'artisanat, du tourisme, et des activités minières. L'analyse comparative de ces deux variantes a permis de mettre en évidence la nécessité d'aménager cette route. « Ne rien faire », outre les conséquences décrites ci-dessus, n'est pas conforme avec la lettre de politique sectorielle des transports, ni avec les objectifs du Plan Sénégal Emergent. Le statu quo constituera une contrainte majeure à l'essor des productions de la zone, au développement et à la croissance socioéconomique des localités.

Ainsi, l'option « avec projet » est à privilégier bien qu'elle comporte aussi bien des impacts négatifs que positifs qui seront développés dans le rapport. Des mesures appropriées seront proposées pour atténuer les impacts négatifs et bonifier les impacts positifs du projet.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX MAJEURS ET MODERES

Impacts positifs du projet

- Création d'emploi (environ 150-200 emplois)
- Amélioration des conditions de vie des populations notamment femmes
- Activités génératrices de revenus autours du chantier (restauration, location, vente de biens de consommations et produits divers)
- Amélioration des conditions de transport et des temps de voyage
- Amélioration des conditions d'évacuation des productions agricoles

Impacts négatifs du projet

- Pertes de biens et sources de revenus lors de la libération des emprises, de l'installation des bases-vies et chantier (Equipements sociaux collectifs : 08 ; Concessions : 144 ; Places d'affaires :678)
- Réduction du couvert végétal suite au déboisement et défrichage (25,2 ha¹) D'un peuplement dit lache composé de: *Tamarix senegalensis* *Acacia tortilis*, *Acacia raddiana*, *Balanites aegyptiaca*, *Prosopis chilensis*. Aucune des espèces présentes dans l'emprise du tracé ne figurent sur la liste des espèces menacées ou pouvant être à l'origine de menaces pour d'autres espèces au Sénégal
- Perturbation de la faune locale : *Phacochoerus aethiopicus*, *Canis aureus*, *Gazella rufifrons*, *Redunca redunca*, *Erythrocebus patas* et *Ictonyx striatus*, sarcelle d'été *Anas querquedula*, canard pilet *A. acuta*, les limicoles (chevalier combattant *Philomachus pugnax*, barge à queue noire *Limosa limosa*. Ces espèces ne sont pas protégées par le code forestier
- Déplacement de réseau de concessionnaires : SEN EAU, SENELEC, SONATEL SAED
- Conflits sociaux lors recrutement personnel et installation des bases-vies et l'occupation de terres privées
- Pollution du milieu par les déchets d'aménagement du site, d'entretien des engins et matériel et les déchets solides et liquides
- Pression sur les ressources locales en eau potable
- Risque d'explosion au niveau des installations de stockage d'hydrocarbure

¹ Base de calcul : défrichage sur 5m de part et d'autre sur à peu près la moitié du linéaire pour un taux d'occupation de 40% à l'hectare. Ce qui fait : 63,1 ha * 40%= 25,4 ha de végétation à débroussailler

- Risque de transmission de maladie infectieuse (IST-VIH/SIDA, Covid 19)
- Non-respect des us et coutumes
- Risque de violence, Abus et exploitation sexuelle
- Conflits sociaux liés au déplacement de main d'œuvre
- Obstruction de l'écoulement des eaux de ruissellement
- Pollution de l'air par l'envol de poussières et d'autres polluants atmosphériques
- Risque d'accidents
- Perturbation de sites archéologiques et de vestiges culturels
- Dépôt anarchique des produits de démolition/déblais
- Perturbation de la mobilité
- Dégradation et pollution des sols et des nappes (puits) par le déversement de produits toxiques
- Risques d'explosion
- Risques d'inondation des habitations riveraines

CONSULTATION DU PUBLIC

Dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) pour les travaux de construction de la route Louga-Keur Momar Sarr- Mbane-Richard Toll, des consultations ont été organisées dans la région de Louga auprès des autorités administratives, élus locaux et les services déconcentrés de l'Etat, pour recueillir leurs préoccupations et recommandations relatives à la réalisation dudit projet. Ces consultations ont été conduites en deux temps pendant la période du 29 au 31 octobre puis du 18 au 20 janvier 2021. Les consultations se sont poursuivies pendant les mois d'avril – mai 2021 lors du recensement des PAP et l'évaluation de leurs impenses.



Rencontre à la sous-préfecture de KMS avec les Maires des communes de l'axe routier (le 20 janvier 2021)

Ces rencontres individuelle comme collective, ont permis de collecter les informations relatives aux préoccupations des parties prenantes et les recommandations indiquées ci-dessous

Les préoccupations émises par les parties prenantes se présentent comme suit

- Augmentation des risques de pollution et d'accidents

- Existence d'exploitations agricoles sur le tracé,
- Risque de perturbations de la continuité hydraulique des cours d'eau, canalisation et mares pour l'abreuvement des animaux (zone d'élevage)
- Prolifération des maladies ou infections sexuellement transmissibles et la COVID 19 avec la venue des ouvriers
- Non prise en compte de la population locale au niveau des emplois de qualité par les entreprises
- Non-respect des entreprises par rapport à la réglementation (exploitation des carrières, réhabilitation des sites et émondages des arbres)
- Mauvaise indemnisations des impenses perdues
- Absences d'accompagnement social des impactés
- Perturbations des couloirs de transhumance et des points d'existants (marre et marigots)
- Augmentation des risques d'accidents après le bitumage de la route
- Non recrutement de la main d'œuvre local
- Absences de mesures d'accompagnement social

Les principales recommandations se présentent comme suit :

- Assurer la qualité des ouvrages et de la route
- Respect les normes sanitaires et sécuritaires pour minimiser les risques de pollution et d'accident pendant et après le projet
- Embaucher prioritairement la main d'œuvre locale
- Implication de l'ensemble des acteurs locaux surtout les autorités administratives dans l'évaluation des impenses et dans la mise en œuvre du projet
- Mettre en place des mesures d'accompagnement social
- Mettre en place des mesures qui vont garantir la santé et la sécurité des populations durant les travaux
- Assurer une bonne gestion des déchets
- Informer/sensibiliser les populations sur les risques et enjeux environnementaux et sociaux

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Il ressort de ce projet que de nombreux impacts sur l'environnement naturel et humain pourront toutefois être évités par l'AGEROUTE et les entreprises contractantes responsables des travaux, à condition de mettre en œuvre le PGES et de se conformer aux bonnes pratiques. Il ne s'agit généralement pas de travaux précis, mais plutôt à une démarche de qualité dans la planification, l'installation et l'exécution des différentes activités du projet et des entreprises allant vers un plus grand respect de l'Environnement et du cadre de vie des populations dans lequel elles interviennent. Même si elles peuvent paraître parfois dérisoires, de telles pratiques appliquées en amont peuvent éviter, à moindre coût, la survenue par la suite d'importantes nuisances qui nécessiteraient l'engagement de crédits élevés pour leur correction. Aussi est-il proposé d'incorporer ces pratiques dans les dossiers d'appel d'offres (DAO), puis dans les contrats des entreprises, au titre de clauses techniques environnementales.

Le tableau ci-dessous présente la matrice du plan de gestion environnementale et sociale

Activités spécifiques des travaux	Impacts Potentiels Négatifs	Mesure d'atténuation	Indicateurs de suivi	Responsabilités		Suivi	Calendrier de réalisation	Coûts
				Exécution	Surveillance			
PHASE DE PREPARATION								
Libération des emprises	Pertes de biens et sources de revenus lors de la libération des emprises, de l'installation des bases-vies et chantier	Compenser les personnes affectées selon les dispositions d'un Plan de Réinstallation à élaborer Mesures d'accompagnement pour la résilience des communautés (soutien et valorisation de la production	Nombre de personnes affectées et compensées Nombre, nature et bénéficiaire des mesures d'accompagnement	Consultant CDREI	UGP Ageroute Collectivités territoriales	BAD	Avant le début des travaux	1 203 761 141
	Réduction du couvert végétal suite au déboisement et défrichement	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le défrichement au strict minimum nécessaire en préservant les arbres de qualité • Interdire l'installation des bases de chantiers sur des sites boisés et au niveau des aires protégées • Saisir les services forestiers pour autorisation • Réaliser des aménagements forestiers et reboisements compensatoires • Interdire au personnel la chasse • Mise en place de ralentisseurs et guérites à l'entrée et sortie parc 	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie déboisée lors des travaux • Nombre de base de chantier installée sur un site forestier • Superficie reboisée après les travaux • Obtention de l'autorisation des services forestiers Montant paiement taxes d'abattages	Entreprise	MdC Collectivités locales Service forestier Service	UGP AGERROUTE	Au début et durant tout le projet	12 600 000 Et budget PAB
	Perturbation de la faune locale							Budget PAB

Activités spécifiques des travaux	Impacts Potentiels Négatifs	Mesure d'atténuation	Indicateurs de suivi	Responsabilités		Suivi	Calendrier de réalisation	Coûts
				Exécution	Surveillance			
		<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la digue route, l'élargir et stabilisation 						
	Déplacement de réseau de concessionnaires	<ul style="list-style-type: none"> Saisir et collaborer étroitement avec les concessionnaires de réseau Réaliser les travaux de dévoiement de réseau dans les meilleurs délais Sensibiliser les populations riveraines Mettre à disposition des citernes d'eau potable en cas de casse de tuyaux d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de perturbation de réseau constaté Durée de la perturbation des réseaux Effectivité de la mise à disposition des citernes d'eau provisoire pour les populations 	Entreprise Concessionnaire	MdC	UGP AGEROUTE	Au début du projet	Inclus dans le budget des travaux
	Conflits sociaux lors recrutement personnel et installation des bases-vies	<ul style="list-style-type: none"> Informers les collectivités et respecter les recommandations de l'EIES Recruter la main d'œuvre locale 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de conflits enregistrés Taux de règlement des conflits Nombre d'emploi créé localement 	Entreprise	Mdc Collectivités IRSS	UGP AGEROUTE	Au début du projet	Inclus dans le budget des travaux
PHASE DES TRAVAUX								
Installation de chantier (aménagement base de chantier; mise en place logistique)	Pollution du milieu par les déchets d'aménagement du site, d'entretien des engins et matériel et les déchets solides et liquides	Se concerter avec la Collectivité Locale pour le choix du site d'implantation de la base-vie pour éviter les conflits	Rencontre de concertation	Entreprise	Mdc Collectivités locales	UGP AGEROUTE	Au début du projet	Inclus dans le budget des travaux
		Collecter les huiles et autres produits toxiques dans des cuves appropriées et les acheminer vers des sociétés de recyclage et d'hydrocarbures	Système de collecte mis en place (bacs)	Entreprise				Inclus dans le budget des travaux

Activités spécifiques des travaux	Impacts Potentiels Négatifs	Mesure d'atténuation	Indicateurs de suivi	Responsabilités		Suivi	Calendrier de réalisation	Coûts
				Exécution	Surveillance			
		Mettre en place de sanitaires	Existence de latrine et points d'eau	Entreprise				Inclus dans le budget des travaux
		Rejeter les déchets solides dans des sites autorisés par les collectivités	Système de gestion mis en place et effectif	Entreprise				Inclus dans le budget des travaux
	Conflits sociaux avec l'occupation de terres privées	<ul style="list-style-type: none"> - Informer/négocier avec les populations ; - Recenser les personnes et les biens affectés et les indemniser. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conflits ; - Nombre de personnes indemnisées. 	Entreprise				Budget PAR Et budget des travaux
	Pression sur les ressources locales en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la capacité de charge des points d'eau sollicités - Prévoir en option des citernes d'approvisionnement et de stockage - Négocier l'utilisation des points d'eau avec les Collectivités locales/ ASUFOR 	Sondage effectué Options d'approvisionnement mis en place	Entreprise	MdC Collectivités locales	UGP AGERROUTE	Au début du projet	Inclus dans le budget des travaux

Activités spécifiques des travaux	Impacts Potentiels Négatifs	Mesure d'atténuation	Indicateurs de suivi	Responsabilités		Suivi	Calendrier de réalisation	Coûts
				Exécution	Surveillance			
	Risque d'explosion au niveau des installations de stockage d'hydrocarbure	<p>Etude de dangers des projets</p> <p>Autorisations des installations classées par la DEEC</p> <p>Formation du personnel des entreprises sur en sante, hygiene et securite</p>	<p>Existence de moyens de lutte contre les incendie</p> <p>Installations validées par la protection civile</p> <p>Nombre de séances de formation</p>	Entreprise	MdC	UGP AGEROUTE	Au début et durant les travaux	Inclus dans le budget des travaux
Ouverture de zones d'emprunts	Déboisement Dégradation d'espaces agricoles	<p>Solliciter l'autorisation du service Forestier régional, du service des Mines et de la Collectivité locale concernée, avant toute opération de déboisement</p> <p>Recenser et indemniser pour les terres agricoles affectées</p>	<p>Nombre d'autorisations accordées</p> <p>Nombre de champs affectés et de personnes indemnisées</p>	Entreprise	MdC Collectivités locales	UGP AGEROUTE	Au début du projet	Inclus dans le budget des travaux
		<p>Réhabiliter les zones d'emprunts temporaires (régalage et reboisement compensatoire, sous l'égide du Service Forestier et le service des Mines</p>	<p>Nombre de carrières régénées et reboisées</p>				A la fin des travaux	Inclus dans le budget des travaux

Activités spécifiques des travaux	Impacts Potentiels Négatifs	Mesure d'atténuation	Indicateurs de suivi	Responsabilités		Suivi	Calendrier de réalisation	Coûts
				Exécution	Surveillance			
		Se concerter avec les populations sur la technique de réhabilitation des carrières si de nouvelles carrières sont prévues d'être ouvertes	Nombre de zones d'emprunts régaliées ou aménagées selon les besoins des populations	Entreprise / ONG/GIE	MdC Collectivités locales	UGP AGEROUTE	A la fin des travaux	Inclus dans le budget des travaux
Personnel de chantier	Risque de transmission de maladie infectieuse (IST-VIH/SIDA, Covid 19)	Sensibiliser le personnel de chantier et les populations locales Mettre à disposition des ouvriers de moyens de protection contre les maladies contagieuses Respecter les mesures barrières	Nombre d'agents sensibilisés Nombre de séances organisées Nombre et nature des moyens de protection distribué	Entreprise / ONG	MDC	UGP AGEROUTE	Au début et pendant le projet	Inclus dans le budget des travaux
	Non-respect des us et coutumes	Mener des séances d'information et de sensibilisation du personnel de chantier	Nombre d'agents sensibilisés	Entreprise /ONG	MdC Collectivités locales	UGP AGEROUTE	Au début du projet	Inclus dans le budget des travaux
	Risque de violence, Abus et exploitation sexuelle	Sensibiliser le personnel et les population sur ces risques Mettre en place un mécanisme de gestion des griefs Faire signer un code de bonne conduite au personnel	Nombre de personnes sensibilisés PV d'installation des commissions de gestion des plaintes Nombre de plaintes enregistrés et traités	Entreprise ONG	Mdc Maison de justice	UGP AGEROUTE	Durant tout le projet	Inclus dans le budget des travaux

Activités spécifiques des travaux	Impacts Potentiels Négatifs	Mesure d'atténuation	Indicateurs de suivi	Responsabilités		Suivi	Calendrier de réalisation	Coûts
				Exécution	Surveillance			
	Conflits sociaux liés au déplacement de main d'œuvre	Privilégier autant que possible le recrutement de la main d'œuvre locale Publier localement les opportunités d'emplois	Nombre de personnes recrutées sur place Nombre de conflits relatifs à l'emploi	Entreprise	MdC Collectivités locales	UGP AGEROUTE	Durant les travaux	Inclus dans le budget des travaux
	Obstruction de l'écoulement des eaux de ruissellement Dégradation de terres privées par stockage matériaux	Eviter le stockage des matériaux sur les chemins d'écoulement naturel et sur des terrains privés	Nombre de chemins d'eau obstrués Nombre de champs dégradés	Entreprise	MdC Collectivités locales	UGP AGEROUTE	Durant les travaux	Inclus dans le budget des travaux
Transport et stockages des matériaux inertes (graviers, latérite, sables, etc.)	Envol de poussières	Protéger les chargements (bâches.) Exiger le port de masque à poussière Arroser régulièrement la plateforme en latérite Sensibiliser les conducteurs pour un déversement en douceur des matériaux Réaliser des plantations d'alignement pour servir d'écran de poussière à la traversée des villages	Existence d'EPI Respect du port des EPI Nombre d'arbres plantés à la traversée des Villages Résultats des mesures de SO2 et NO2 inférieures aux normes applicables. Mesures des PM10 et PM2,5 Nombre de personnes sensibilisés Nombre d'ouvriers portant des EPI	Entreprise	MdC	UGP AGEROUTE	Durant les travaux	Inclus dans le budget des travaux

Activités spécifiques des travaux	Impacts Potentiels Négatifs	Mesure d'atténuation	Indicateurs de suivi	Responsabilités		Suivi	Calendrier de réalisation	Coûts
				Exécution	Surveillance			
			Nombre d'arrosage des plateformes de roulement effectué quotidiennement					
	Risque d'accidents	<p>Signalisation des travaux</p> <p>Installation de ralentisseurs</p> <p>Pose de bandes réfléchissantes</p> <p>Campagnes de sensibilisation sur la sécurité routière</p> <p>Formation du personnel des entreprises sur en sante, hygiene et securite</p>	<p>Nombre de campagne se sensibilisation effectuée</p> <p>Nombre de panneaux de signalisation posés</p> <p>Nombre de ralentisseurs installés</p> <p>Nombre et nature des formations en HSE</p>	Entreprise	MdC Collectivités locales	UGP AGEROUTE	Durant les travaux	Inclus dans le budget des travaux
Travaux préliminaires (décapage; plateforme, débroussaillage)	Dégradation des champs agricoles	Informers les propriétaires de champs concernés	Nombre de personnes informées	AGER OUTE Entreprise	MdC CDREI Collectivités locales	UGP AGEROUTE	Au début du projet	Inclus dans le budget des travaux
		Dédommager ou indemniser les victimes en cas de dégradation des champs et d'autres biens	<p>Nombre de biens détruits</p> <p>Nombre de personnes dédommagées</p>					
	Dégradation terres privées par les résidus de décapage	Evacuer dans des endroits autorisés	Conformité des sites de rejets des déblais					

Activités spécifiques des travaux	Impacts Potentiels Négatifs	Mesure d'atténuation	Indicateurs de suivi	Responsabilités		Suivi	Calendrier de réalisation	Coûts
				Exécution	Surveillance			
	Perturbation de sites archéologiques et de vestiges culturels	<p>Informar les autorités coutumières et religieuses, et sensibiliser les populations locales</p> <p>Informar et sensibiliser les travailleurs sur le respect des us et coutumes locales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la procédure de « chance-find » : arrêter les travaux en cas de découverte ; circonscrire et protéger la zone de découverte et avertir immédiatement les services compétents pour conduite à tenir 	<p>Nombre d'autorités informées et de personnes sensibilisées</p> <p>Nombre d'ouvriers sensibilisés</p> <p>Nombre de sites de vestiges découvert, avec respect de la procédure de « chance-find »</p>	Entreprise	MdC CDREI Collectivités locales	UGP AGERROUTE	Durant tous les travaux	Inclus dans le budget des travaux
		Risque de dégradation de clôtures d'habitation	<p>Optimiser le choix pour l'élargissement de la plateforme pour limiter les pertes</p> <p>Compenser les victimes en cas de dégradation des champs et d'autres biens</p>	<p>Nombre de biens détruits</p> <p>Nombre de personnes dédommagées</p>				
	Risque feux de brousse par brûlage résidus désherbage	Contrôler le brûlage des herbes	Nombre de feux enregistrés	Entreprise	MdC	UGP AGERROUTE	Durant les travaux	Inclus dans le budget des travaux

Activités spécifiques des travaux	Impacts Potentiels Négatifs	Mesure d'atténuation	Indicateurs de suivi	Responsabilités		Suivi	Calendrier de réalisation	Coûts
				Exécution	Surveillance			
	Abattage de plantation d'arbres	Reboiser (bois villageois) et planter des arbres d'alignement (2 arbres plantés pour 1 arbre abattu) et 5 pour 1 en forêt classée	Nombre d'arbres Plantés	Entreprise	MdC		Après les travaux	
<p>Exécution des Travaux de chaussée :</p> <p>Rechargement des accotements ;</p> <p>asphalte; Scarification plate-forme ;</p> <p>Terrassement déblais) ;</p> <p>Préparation chaussée</p> <p>Mise en œuvre des BB</p>	Risque d'accidents au cours des travaux	<p>Protéger les chargements</p> <p>Exiger le port d'équipement de sécurité (masque à poussière, casques, chaussures de sécurité)</p> <p>Assurer la signalisation des travaux (panneaux, bandes réfléchies.)</p> <p>Disposer d'une boîte à pharmacie pour les premiers soins ;</p> <p>Afficher une notice d'hygiène et de sécurité pour le chantier</p> <p>Aménager des espaces de stationnement des transports en commun en zone de traversée des agglomérations</p> <p>Installer des panneaux de limitation de vitesse</p> <p>Réaliser des ralentisseurs (dos d'âne) à la traversée des agglomérations</p>	<p>Nombre de camions bâchés sur nombre total de camions</p> <p>Nombre d'agents dotés d'EPI</p> <p>Existence de boîte de soins de premiers secours</p> <p>Existence d'une notice d'hygiène affichée</p> <p>Existence de panneaux de signalisation des stationnements et des travaux</p> <p>Nombre de ralentisseurs réalisés</p>	Entreprise	MdC	UGP AGERROUTE	Au début et Durant les travaux	Inclus dans le budget des travaux

Activités spécifiques des travaux	Impacts Potentiels Négatifs	Mesure d'atténuation	Indicateurs de suivi	Responsabilités		Suivi	Calendrier de réalisation	Coûts
				Exécution	Surveillance			
		Afficher un plan de circulation/déviation Effectuer une campagne de sensibilisation des conducteurs						
	Perturbation du cadre de vie par l'émission de gaz et de poussières	Bâcher les camions de transport des matériaux	Conformité des émissions par rapport aux normes admises	Entreprise	MdC/ Collectivités locales	UGP AGEROUTE	Au début et Durant les travaux	Inclus dans le budget des travaux
Respecter les normes d'aménagement des ICPE		Conformité des ICPE; Nombre de plaintes.						
Port des équipements de protection (masque, etc.) Arrosage régulier de la zone de travaux y compris les chemins d'accès vers les carrières et zones d'emprunts		Existence d'EPI Respect du port des EPI Nombre de plainte						
	Dépôt anarchique des produits de démolition/déblais	Evacuer les déchets dans des endroits autorisés	Conformité des sites de rejets					
	Perturbation de la mobilité	Information et sensibilisation des populations Mise en place de déviation confortable Entretien des déviations Travail en demi-chaussée si possible	Nombre de séance d'information et sensibilisation Etat des déviations Nombre de rampes d'accès aménagés	Entreprise	MdC/ Collectivités locales	UGP AGEROUTE	Au début et Durant les travaux	Inclus dans le budget des travaux

Activités spécifiques des travaux	Impacts Potentiels Négatifs	Mesure d'atténuation	Indicateurs de suivi	Responsabilités		Suivi	Calendrier de réalisation	Coûts
				Exécution	Surveillance			
		Aménager des rampes d'accès au droit des maisons riveraines						
Préparation, transport et mise des produits bitumineux : liants et émulsions bitumineux; enrobé)	Dégradation et pollution des sols et des nappes (puits) par le déversement de produits toxiques	Procéder à la manipulation des produits bitumineux sur des aires stabilisées	Niveau/ou Nombre de cas de contamination d'aires de travail	Entreprise	MdC Collectivités locales	UGP AGEROUTE	Durant les travaux	Inclus dans le budget des travaux
		Éviter de stocker les produits sur des terrains privés ou agricoles	Niveau ou Nombre de cas de contamination de terrains privés ou agricoles					
		Procéder au nettoyage des sols où des produits bitumineux sont déversés accidentellement	Qualité physico-chimique des sols après nettoyage					
	Émission de GES	Mettre en place des filtres au niveau des cheminées de la centrale à enrobées	Présence de filtres					
		Utiliser du carburant avec une faible teneur en soufre	Teneur en soufre du carburant					
Risque d'incendie et d'explosion	Mettre en place des moyens de lutte contre les incendies	Existence de moyens de lutte contre les incendies	Entreprise	MdC Collectivités locales	UGP AGEROUTE	Durant les travaux	Inclus dans le budget des travaux	
Ouvrages d'assainissement	Risques d'inondation des habitations riveraines	Assainissement de la route (caniveaux drainage)	Existence de système de drainage pluvial performant	Entreprise	MdC	UGP AGEROUTE	Durant les travaux	Inclus dans le budget des travaux

Activités spécifiques des travaux	Impacts Potentiels Négatifs	Mesure d'atténuation	Indicateurs de suivi	Responsabilités		Suivi	Calendrier de réalisation	Coûts
				Exécution	Surveillance			
		Caler les exutoires des fossés/canaux en dehors des zones d'habitations						Inclus dans le budget des travaux
	Dégradation des champs par les fossés divergents	Réaliser les exutoires hors des terrains privés (vergers, champs etc.)	Existence de système de drainage pluvial performant					
	Érosion des fossés en terre	Entretien régulier des fossés et buses	Régularité du curage					
	Rejets anarchiques de produits de curage	Évacuer les résidus de curage à des endroits autorisés	Conformité des sites de rejets des déblais					
Déviation et signalisation	Perturbation des habitations, des champs de cultures par les voies de déviation	Exécuter les travaux par demi-chaussée Se concerter avec les propriétaires de champs Bien choisir les tracés des voix de déviation	Nombre de conflits ou de plaintes impliquant le tracé des déviations	Entreprise	MdC	UGP AGEROUTE /	Durant les travaux	Inclus dans le budget des travaux
Repli de chantier	Pollution et déstructuration des sites	Procéder au nettoyage avant le repli de chantier à la fin des travaux	Conformité du site et réception après les travaux	Entreprise	MdC	UGP AGEROUTE	Durant les travaux	
PHASE D'EXPLOITATION								
Circulation des véhicules	Risques d'accidents des personnes Risques d'accidents des animaux	Mettre en place une signalisation verticale et horizontale / ralentisseurs. Aménager des zones de passage des animaux (au niveau des points d'eau) Appuyer le plan de restauration de la biodiversité	efficience de la signalisation Nombre de passages aménagés	Entreprise FERA	Entreprise FERA	Service des transports terrestres	Après les travaux	Budget FERA

Activités spécifiques des travaux	Impacts Potentiels Négatifs	Mesure d'atténuation	Indicateurs de suivi	Responsabilités		Suivi	Calendrier de réalisation	Coûts
				Exécution	Surveillance			
	Pollution de l'air par les gaz d'échappement	Réaliser des plantations d'alignement à la traversée des villages	Nombre d'accidents relevés	Entreprise IREF	FERA	Service des transports terrestres	Après les travaux	Inclus dans le budget des travaux Budget FERA
			Nombre d'arbres plantés					
	Déversement d'hydrocarbure sur les cours d'eau suite à des accident de la circulation	Mettre à disposition des service de l'environnement des matériels de dépollution Sensibiliser les conducteur sur le respect du code de la route Mettre en place une bonne signalisation	Nombre de cas de pollution des CE notés	DEEC DPN	FERA	DEEC DPN	Après les travaux	BUDGET FERA
	Risques sanitaires	Sensibilisation des usagers de la route Contrôle sanitaire	Nombre de séance de sensibilisation	ONG District sanitaire	District Sanitaire	Région médical	Après les travaux	PM
Impact des changement climatiques sur le Fonctionnement de route et des ouvrages hydrauliques	Inondation des habitations et des parcelles agricoles	Drainage des eaux de ruissellement vers les exutoires naturels (fleuve) Ligne rouge (remblai) supérieure à la hauteur centennale de la crue Mise en place de digue route Lutte contre l'érosion fluviale Campagnes de reboisement	Performance des réseaux de drainage	Entreprise	UGP/AGERROUTE FERA	UGP/AGERROUTE FERA	Durant et après les travaux	Budget FERA

PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

La surveillance environnementale et sociale ou suivi interne se fait durant la phase installation jusqu'à la réception des travaux. Elle comprend toutes les activités d'inspection, de contrôle et d'intervention visant à vérifier que :

- a. toutes les exigences et conditions du prêt en matière de sauvegardes environnementales et sociales sont effectivement respectées avant, pendant et après les travaux ;
- b. les mesures de protection de l'environnement et sociales prescrites ou prévues par la réglementation nationale et les conventions et protocoles signés soient mises en place et permettent d'atteindre les objectifs fixés ;
- c. les risques et incertitudes puissent être gérés et corrigés à temps opportun.

En phase de travaux, la surveillance environnementale et sociale est effectuée :

- de façon interne (surveillance interne) par l'Entreprise chargée des travaux (RQHSE);
- de façon externe (surveillance externe) par Bureau de contrôle ou Mission de Contrôle (MdC) qui aura comme principales missions de :

Le suivi environnemental et social comprend toutes les activités d'observation et de mesure visant à déterminer les impacts réels d'une activité comparativement à la prédiction d'impacts réalisée lors de l'EIES. Le suivi est le prolongement de l'Etude d'impact environnementale et sociale. Il s'agit d'une opération fondamentale de la méthode scientifique qui consiste à vérifier, par l'expérience, les hypothèses émises concernant les sources d'impact, les ressources affectées et les mesures de sauvegarde environnementale et sociale.

Le suivi sera effectué par l'UGP avec le soutien de la mission de contrôle en charge de la surveillance alors que les services de l'État veilleront au respect de la réglementation nationale.

- Le suivi interne sera assuré par les Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et Sociales de la Cellule AGEROUTE (SSES/AGEROUTE), pour veiller à la prise en compte de toutes les exigences environnementales et sociales dans la mise en œuvre et le suivi du projet.
- Le contrôle régalién ou inspection est de la responsabilité de la DEEC (CRSE/DREEC des régions traversées) qui de par sa mission est chargée de contrôler le respect de la réglementation nationale en matière d'environnement, mais aussi l'effectivité de la mise en œuvre des PGES des projets autorisés.

Lors des travaux, le suivi inclura l'effectivité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation retenues dans le PGES. Les aspects qui devront faire l'objet de suivi sont les suivantes :

- En phase de préparation et de travaux : compensation de la Personne Affectée par le projet (PAP), défrichage et abattage d'arbres ; soulèvement de poussières ; pollution et dégradation des cours d'eau ; érosion des sols lors des fouilles ; hygiène et sécurité dans le chantier ; gestion des plaintes etc.
- En phase d'exploitation : gestion des eaux de drainages ; bruit ; accidents, etc.

MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP) DU PROJET

- **Enregistrement des plaintes;**

Le Projet mettra en place un registre unique d'enregistrement des plaintes. Celui-ci sera tenu par le point focal au niveau de AGEROUTE. Les plaignants ont l'opportunité d'exprimer leurs plaintes soit en se rendant directement au point focal, soit par téléphone ou par le chef de village concerné. Quel que soit le mode de transmission de la plainte, le point focal est tenu d'enregistrer la plainte en bonne et due forme. S'il s'agit d'une plainte transmise par téléphone, il notera sur l'emplacement réservé à la signature la mention « par téléphone ».

- **Traitement des plaintes**

Le mécanisme formel proposé se déclinera en quatre niveaux (ordres), en fonction du niveau de complexité de la réclamation et de l'acceptation des résolutions proposées par le dépositaire du grief.

Mécanisme de premier ordre :

Ce mécanisme correspond à la proposition d'une résolution par l'AGEROUTE au dépositaire. Durant cette période, l'AGEROUTE sera responsable de solliciter toute expertise ou appui nécessaire à l'élaboration d'une résolution.

Dans le cas où la réponse implique la mobilisation de plus de parties prenantes ou si la solution proposée ne satisfait pas le plaignant, la plainte est basculée vers le mécanisme de second ordre.

Mécanisme de second ordre :

Le point focal de l'AGEROUTE en rapport avec le chef de village traitera le grief dans un délai de trois (10) jours maximum à compter de la date d'enregistrement de la plainte. Le traitement de la plainte pourrait nécessiter une vérification sur le terrain ; auquel cas, la durée de traitement de la plainte est rallongée à cinq (05) jours. S'il est déterminé que la requête est fondée, la personne plaignante bénéficiera des réparations adéquates.

Mécanisme de troisième ordre

Si le plaignant n'est pas satisfait du traitement, la plainte est transférée à un niveau supérieur qui est le Comité local de Médiation (CLM) ou s'il le souhaite, saisir directement la justice.

Les plaignants sont toujours libres de recourir aux instances judiciaires selon les dispositions de la loi. Elles devront néanmoins être informées que les procédures à ce niveau sont souvent coûteuses et longues.

- **Evaluation et suivi des plaintes**

Le point focal et/ou un personnel dédié (responsable du suivi-évaluation) se chargera de la mise à jour régulière de la base de données et du suivi de l'état d'avancement du traitement de tous les conflits et griefs enregistrés.

Les indicateurs suivants feront l'objet d'un suivi régulier et les données analysées selon une périodicité définie par le Projet. Des rapports périodiques seront produits et partagés aux parties prenantes sur la base des principaux indicateurs suivants :

- Nombre de griefs reçus ;
- Types de griefs reçue/localisation ;
- Nombre de griefs traités et clôturés ;
- Nombre de griefs rejetés et les raisons ;
- Nombre de griefs non résolus ;
- Canaux de transmission les plus utilisés ;
- Délai de traitement ;
- Nombre de séances de renforcement des capacités des membres des commissions organisées ;
- Nombre de sessions d'information tenues avec les communautés et parties prenantes ;
- Nombre de réunions de suivi-évaluation tenus ;
- Nombre de plaignants satisfaits de la procédure de traitement

ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE DU PGES

Dans le cadre de la mise en œuvre du PGES, les arrangements institutionnels suivant sont proposés :

Catégories d'acteurs	Responsabilité sur le plan environnemental et social	Responsabilité fin des travaux
DEEC, DREEC	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect de l'application de la réglementation environnementale • Veiller à la préservation des intérêts des populations riveraines • Assurer sa mission de contrôle et de surveillance des projets autorisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Exiger un rapport global sur l'état de mise en œuvre des mesures de gestion environnementale et sociale permettant de certifier l'exécution conforme du PGES. • Délivrer le certificat de conformité environnementale
UGP/AGERO UTE	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect de l'application de la réglementation environnementale et sociale • Veiller à la préservation des intérêts des populations riveraines • Transmettre un rapport mensuel de suivi à la BAD • Recruter un spécialiste en sauvegarde environnementale • Recruter un spécialiste en sauvegarde sociale • Recruter un consultant indépendant d'audit E&S a compter de la 2^e année de mise en œuvre du programme • Assurer une supervision des travaux sur les chantiers par les experts en sauvegarde Environnementale et sociale et leur donner des moyens appropriés de supervision • Exiger un PGES-E aux entreprises dans les DAO • Exiger un Plan de surveillance environnementale et sociale détaillé aux MdC • Instruire les bureaux pour assurer le suivi environnemental et social de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> • Exiger de la MdC un rapport global sur l'état de mise en œuvre des mesures de gestion environnementale et sociale permettant de certifier l'exécution conforme du PGES. • Préparer et transmettre à la BAD un rapport d'achèvement de la mise en œuvre du PGES et un rapport d'audit d'achèvement au plus tard 6 mois après l'achèvement du projet

Catégories d'acteurs	Responsabilité sur le plan environnemental et social	Responsabilité fin des travaux
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des Services Techniques et des acteurs • Faire respecter les accords signés avec les concessionnaires de réseaux • Exiger un recrutement préférentiel de la main d'œuvre locale • Se doter d'un code de conduite (EAHS) à faire signer par son personnel • Exiger un code conduite EAHS au entrepreneurs • Transmettre les rapports de surveillance et suivi à la DEEC 	
Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et Sociales (SSES/UGPAGEROUT E)	<ul style="list-style-type: none"> • Exiger de la MdC un rapport mensuel de surveillance et apprécier leur contenu • Effectuer des missions de supervision tous les mois • Veiller au respect de la sécurité et de la qualité de vie des populations dans la zone des travaux. • Servir d'interface entre le projet, les collectivités locales et les autres acteurs concernés par le projet • Veiller au respect par l'entreprise des recommandations de l'étude environnementale et sociale ; • Conduire le renforcement des capacités des services techniques • Assurer la coordination de la mise en œuvre, et du suivi interne des aspects environnementaux et sociaux des activités • Préparer les TDR et recruter le Consultant indépendant d'Audit E&S • Préparer et transmettre le rapport mensuel de suivi de la mise en œuvre du PGES à la BAD • Obtenir les ANO de la BAD sur les TdR de recrutement des expert E&S et de l'Auditeur E&S • Transmettre les rapport d'Audit E&S a la BAD au plus tard le 15 décembre • 	<ul style="list-style-type: none"> • Associer les services techniques dans la réception provisoire et définitive des infrastructures • Exiger de la mission de contrôle un rapport global sur l'état de mise en œuvre des mesures de gestion environnementale et sociale (à transmettre à la Banque et a la DEEC) • Transmettre le rapport d'achèvement du projet 6 mois après la fin du projet • Transmettre le d'Audit E&S d'achèvement (PGES-PAR) a la Banque 6 mois après l'achèvement fin du projet
Entreprises de travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un PGES-E approuvé par AGEROUTE et DEEC, exécuter les mesures environnementales et sociales y relatives • Recrutement d'un Responsable QHSE 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance « interne » • Repli de chantier • Garantie de l'exécution
Mission d'Études et de Contrôle (MdC)	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des études, de la réalisation et du surveillance des travaux • Préparer un plan de surveillance environnementale et sociale détaillé et approuvé par AGEROUTE et l'exécuter • Disposer d'Experts en sauvegardes Environnementale et sociale au sin de son équipe • Rapporter mensuellement sur la mise en œuvre des mesures E&S à l'UGP/AGEROUTE 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance « externe » • Rapport de fin de mission
Collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Information et sensibilisation des élus et des populations • Médiation entre le projet et les populations locales en cas de conflits. • informer, éduquer et conscientiser les populations locales • Mobilisation sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Information et sensibilisation des populations riveraines
Services Techniques locaux (CRSE)	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux séances de renforcement des capacités • Participer à la réception provisoire et définitive des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la surveillance des travaux
ONG et Associations locales	<ul style="list-style-type: none"> • informer, éduquer et conscientiser les acteurs du système de transport et les populations des zones bénéficiaires sur les aspects environnementaux et sociaux liés aux travaux et à la route. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la conscientisation des populations riveraines

COÛTS DU PGES

Activités			
Gestion et suivi de la mise en œuvre du PGES			
Mesures	Qté	Cout unitaire	Total
• Recrutement d'un spécialiste en sauvegarde environnementale	1*60 mois	1 500 000	90 000 000 Fcfa
• Recrutement d'un spécialiste en sauvegarde sociale	1*60 mois	1 500 000	90 000 000 Fcfa
• Recrutement d'un consultant indépendant en Audit E&S à compter de la 2 ^e année de mise en œuvre du projet et ce jusqu'à son achèvement	1 * 3 ans	10 000 000	30 000 000
Sous Total			210 000 000 Fcfa
Provision pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'Action de Réinstallation :			
• Réinstallation involontaire, Acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations			1 203 761 141
Mesures de restauration du couvert végétal dégradé et de reboisement et de protection de la faune :			
• Reboisement compensatoire • Mesures de restauration de la biodiversité	25,4ha	500 000	12 600 000 Fcfa
Mécanisme de gestion des plaintes			
• Formation des comités • Indemnités aux préposés aux enregistrements • Information sensibilisation • Evaluation			25 000 000
Mesures d'information et de sensibilisation			
• 01 Réunion d'information en faveur des acteurs institutionnel • 10 Ateliers de sensibilisation au niveau des communes • 02 caravanes de sensibilisation/an le long de l'axe • Dotation de supports de sensibilisation			40 000 000
TOTAL			1 491 361 141